

A être rempli par l'entraîneur

Heure de la distribution:

Heure de la restitution:

Entraîneur:



Déclaration de l'utilisateur:

Nom, prénom (participant)

Nom, prénom (Responsable légal/accompagnateur adulte)

Rue, no. (participant)

Rue, no. (Responsable légal/accompagnateur adulte)

Code postal, domicile (participant)

Code postal, domicile (Responsable légal/accompagnateur adulte)

Date de naissance du participant (seulement en cas de participants mineurs)

Adresse d'email

Parc d'escalade aventureuse - règles d'utilisation

1. Confirmation de l'acceptation des règles d'utilisation par le participant, en cas de mineurs par le responsable légal ou l'accompagnateur adulte

Avant d'utiliser le parc d'escalade aventureuse, chaque participant aura à prendre bonne note de ces règles d'utilisation et à confirmer en apposant sa signature au bas de ce document qu'il est d'accord avec celles-ci ainsi qu'il en a pris bonne note. En cas de participants mineurs, le responsable légal ou la personne adulte accompagnant le mineur aura à porter les règles d'utilisation à la connaissance du participant et à confirmer en apposant sa signature au bas de ce document qu'il a effectué ça (l'indication du nom du responsable légal resp. de l'accompagnateur adulte et du participant sera requise).

Les données personnelles sont utilisées par FREIZEIT- und SPORT-ZENTRUM MEHLISKOPF GmbH & Co. KG à des fins commerciales et ne seront pas divulguées à des tiers.

2. Responsabilité propre

L'utilisation du parc aventure escalade comprend des risques et cela signifie **notamment en cas de non-respect des règles de sécurité des risques de chutes et de blessures. Les vêtements peuvent être salis ou être endommagés, par exemple par de la résine.** Le participant sera responsable de tous accidents qui engagent sa responsabilité. En cas du concours de plusieurs causes d'accidents, le participant aura à assumer sa part de responsabilité éventuelle dans le cadre de la responsabilité. En ce qui concerne la responsabilité de l'entreprise FREIZEIT- und SPORT-ZENTRUM MEHLISKOPF GmbH & Co. KG, l'alinéa 8 s'y appliquera au demeurant.

3. Age minimal, taille minimale

Participé ne peuvent que les personnes qui ne souffrent d'aucune maladie, ni d'un handicap psychique ou physique qui pourraient mettre en danger le participant lui-même et/ou toute autre personne.

Parcours Nr. 1 et 2 avec un équipement spécifique de sécurité peuvent être empruntés par des enfants à partir **de 6 ans**.

Les parcours Nr. 3, 4 et 5 peuvent être utilisés par des enfants à partir **de 8 ans** d'une taille minimale de 1m30. **Les enfants de moins de 12 ans** doivent être accompagnés d'un adulte pour emprunter les parcours. Au max. 2 enfants de moins de 12 ans par adulte.

Parcours Nr. 6 et 7 sont exclusivement réservés à des participants qui ont au moins 16 ans.

Assurez-vous d'avoir de bonnes chaussures fermées et solides comme des chaussures de sport ou similaire (pas de sandales).

4. Objets emmenés

Des objets mobiles étant dans la possession du participant (comme des bijoux, téléphones, cameras, etc.) ne peuvent pas être emmenés pendant l'utilisation du parc d'escalade aventureuse d'une manière qu'ils puissent mettre le participant lui-même ou des autres personnes en danger. Sur instruction éventuelle de l'entraîneur resp. de l'organisateur, le participant aura à donner des objets emmenés en dépôt à la caisse.

Nous déclinons toute responsabilité pour les objets laissés à la sortie des équipements.

Les cheveux longs doivent être attachés. Dans tout le parc aventure escalade il est interdit de fumer.

5. Instructions de sécurité

Chaque participant aura à prendre part à l'instruction de sécurité qui comporte une partie pratique et une partie théorique avant de commencer à utiliser le parc d'escalade aventureuse. Toutes les directives de l'entraîneur resp. de l'organisateur seront données à caractère obligatoire et doivent être respectées absolument. En cas d'infraction ou de transgression, le participant peut être exclu du parc d'escalade aventureuse. En cas d'infraction ou transgression intentionnelle ou commise en qualité de faute lourde aux resp. des exigences ou instructions de sécurité de l'entraîneur resp. de l'organisateur, le participant sera responsable lui-même de dommages causés par telle infraction ou transgression.

Pendant avant et l'escalade il est interdit de consommé de l'alcool. L'accès au parc aventure escalade est strictement interdit aux personnes alcoolisées ou sous l'influence de drogues, médicaments ou autres substances psychotropes.

Chaque tâche ne peut être passée chaque fois que par un participant simultanément.

Il ne sera permis pas que plus de 2 personnes s'attardent sur chaque plate-forme en même temps.

6. Equipement

L'équipement de sécurité distribué par FREIZEIT- und SPORT-ZENTRUM MEHLISKOPF GmbH & Co. KG et comportant la ceinture combinée, le casque et les éléments de fixation ne doit pas être retiré ou transféré à quelqu'un d'autre pendant l'utilisation du parc d'escalade aventureuse. L'équipement de sécurité aura à être utilisé conformément aux instructions de l'entraîneur resp. de l'organisateur. Les mousquetons de sécurité doivent toujours rester accrochés à la corde de sécurité. Pendant que le grimpeur se réassure, un des deux mousquetons de sécurité doit toujours rester accroché à la corde de sécurité. Il n'est **jamais** autorisé que **les deux mousquetons** de sécurité soient **décrochés** de la corde de sécurité en même temps. Dans le doute, il sera nécessaire qu'un entraîneur resp. responsable soit appelé.

7. Conditions de paiement

Le paiement du passage du parcours sera effectué avant la visite. Les prix d'entrée figurant sur l'affiche fixée à la caisse seront valables. Passé le délai de 3 ½ heures après l'accès au parc d'escalade aventureuse, un supplément d'un montant de 4,00 EUR par participant et par heure additionnelle entamée aura à être payé chaque fois.

La dernière entrée au parc se fait au plus tard 90 minutes avant la fermeture du parc.

En cas d'annulation jusqu'à 24 heures avant la date prévus et/ou en cas de non-présentation une contribution aux frais de 50 € est demandé. Il n'y aura pas de contribution aux frais si la visite au parc aventure escalade est reporté à un autre jour de la même saison.

8. Exonération de la responsabilité

L'entreprise FREIZEIT- und SPORT-ZENTRUM MEHLISKOPF GmbH & Co. KG sera responsable de tous dommages corporels au cadre des règlements légaux. Une responsabilité de dommages matériels et pécuniaires n'existe qu'en cas d'intention, de faute lourde ou d'infraction par imprudence à une obligation essentielle pour le contrat (obligation cardinale) de l'entreprise FREIZEIT- und SPORT-ZENTRUM MEHLISKOPF GmbH & Co. KG, de ses représentants ou auxiliaires d'exécution.

9. Exclusion du participant, droit de jouissance légal, fermeture en raison de force majeure, non-remboursement du prix d'entrée

L'entreprise FREIZEIT- und SPORT-ZENTRUM MEHLISKOPF GmbH & Co. KG aura le droit d'exclure du parc d'escalade aventureuse les personnes qui n'observent pas les règles d'utilisation. L'entreprise use du droit de jouissance légal et aura en tout temps qualité pour suspendre l'exploitation pour des raisons de sécurité (incendie, tempête, orage, etc.).

Dans les cas susmentionnés, un remboursement du prix d'entrée ne sera pas effectué. En cas que le client mette fin à sa visite du parc d'escalade aventureuse prématurément à sa propre demande, un remboursement du prix d'entrée ne s'effectuera pas également.

10. Photo, enregistrement vidéo et webcam

FREIZEIT- und SPORT-ZENTRUM MEHLISKOPF GmbH & Co. KG se réserve le droit de réaliser des photos, des vidéos et/ou utilisé des services par le biais d'une webcam à des fins publicitaires et d'informations.

J'ai pris bonne note des conditions d'utilisation susmentionnées et les reconnais en tant qu'obligatoires.

Date, signature